

SOMMAIRE

ANNEE 1963/N° 139 /PR-MAC-AGRO

Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par le  
Directeur du Sec.  
de l'Agriculture

VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;  
VU les Décrets N°111/PR-CAB et 62/PR des 25 Avril 1961 et 13 Février 1962 portant nomination des Membres du Gouvernement;  
VU le décret N°63-3/PR-MAC du 14 Janvier 1963;  
VU la décision N°3639 du 5 Décembre 1960 du Secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,mettant Mr.NOBILE Freddy à la disposition de la République du Dahomey;  
VU l'Arrivée de Mr.NOBILE par Avion du 11 Mars 1963;  
VU les nécessités de Service,  
Sur le Rapport du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération,  
Le Conseil des Ministres entendu,

DÉCRÊTE :

ARTICLE 1er.- Mr.NOBILE Freddy,Ingénieur Agricole diplômé de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Maison Carrée à Alger,licencié es-Sciences,mis à la disposition de la République du Dahomey par la République Française et arrivé par Avion le 11 Mars 1963 est nommé Chef de la Section de la documentation,des enquêtes, des statistiques et de l'information avec résidence à Porto-Novo.

ARTICLE 2.- Les solde et allocations accessoires concernant l'intéressé sont imputable au Budget de l'Assistance Technique de la République Française.

ARTICLE 3.- Une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 15.000 francs CFA payable sur le Budget National du Dahomey Exercice 1963 Chapitre 303-03 Article I est attribuée à Mr.NOBILE.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter du 11 Mars 1963 sera enregistrée,insérée au JORD.et communiquée partout où besoin sera.

VU :  
Le Ministre de l'Agriculture  
et de la Coopération

Porto-Novo, le 1er AVRIL 1963.

*[Signature]*

VU :  
Le Ministre des Finances  
et du Travail

*[Signature]*

AMPLIATIONS

- JORD.....1
- PR.....15
- AGG..... 2
- MAC..... 3
- SEC/D..... 3
- MTT..... 1
- SOLDE.....3
- CF..... 1
- AGRO.....3
- Pr.Sud-Est 2
- Informat. 1
- Radiodif. 1
- Intéressé 1

B.BORNA

VU :  
Le Ministre d'Etat,Chargé de la  
Fonction Publique

VU :  
Le Contr.Financier

OKE ASSOGBA

*[Signature]*